

MONTANTS DES DROITS D'INSCRIPTION EN FORMATION INITIALE

année universitaire 2026-2027

Le montant des droits est fixé par l'arrêté du 19 avril 2019, et évolue en fonction de l'indice national des prix à la consommation hors tabac

SELON VOTRE SITUATION, MONTANT À PAYER

MONTANT DROITS D'INSCRIPTION 2026-2027		Montants 2026-2027
Formation	Licence ¹ - Etudiant non boursier	178,00 €
	Licence ¹ - Etudiant boursier	gratuité
	Master ¹ - Etudiant non boursier	255,00 €
	Master ¹ - Etudiant boursier	gratuité
	DU Pédagogie du chant : métiers de la scène/coaching vocal ²	2 166,00 €
	DU Se Former pour Enseigner en établissement français à l'étranger, pour le 1er degré ²	1 282,00 €
	CAPEFE personnels enseignants titulaires de Toulouse sélectionnés par le Rectorat	gratuité ³
	CAPEFE autres cas	350,00 €
	Préparations aux concours internes ou Agrégation interne - Candidats non pris en charge par le Rectorat	255,00 €
Préparations aux concours internes ou Agrégation interne - Candidats pris en charge par le Rectorat	gratuité ³	
Vous vous inscrivez en césure annuelle		Montants 2026-2027
	Etudiant non boursier - inscription en Master	167,00 €
	Etudiant non boursier - inscription en Licence	118,00 €
	Etudiant boursier	gratuité

¹ Pour les diplômes nationaux, les droits d'inscription sont fixés par arrêté ministériel. Les tarifs applicables aux étudiants internationaux extra-communautaires sont alignés sur ceux applicables aux étudiants intra-communautaires

² conformément à la maquette d'habilitation de la formation

³ Droit d'inscription pris en charge par le Rectorat